

DEMANDE DE CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ ET/OU DE PASSEPORT

MINEUR

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX A PRÉSENTER)

RENDEZ-VOUS LE _____ A _____

**En cas de retard de plus de 10 minutes, le rendez-vous sera
annulé.**

- ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ DE MOINS DE 6 MOIS (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN AU NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL : AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION SUR LES REVENUS, TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIÈRE, FACTURE : EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE FIXE OU MOBILE, ATTESTATION OU FACTURE OU QUITTANCE D'ASSURANCE DU LOGEMENT, RELEVÉ DE LA CAF MENTIONNANT LES AIDES LIÉES AU LOGEMENT.
ATTENTION : PAS D'ÉCHÉANCIER, NI D'AVIS D'ÉCHÉANCE, NI D'AVIS DE RELANCE
- UN JUSTIFICATIF D'ÉTAT CIVIL :
 - COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS (**Important** : la fourniture d'un acte de naissance n'est plus nécessaire si la commune de votre lieu de naissance est dématérialisée. A vérifier sur [https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation.](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation))
 - OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (VALIDE OU PÉRIMÉE DE MOINS DE 5 ANS)
 - OU PASSEPORT (VALIDE OU PÉRIMÉ DE MOINS DE 5 ANS)
- LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL (CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT)
- LIVRET DE FAMILLE
- TIMBRES FISCAUX
 - 25 € POUR LA CARTE D'IDENTITÉ SI DÉCLARATION DE PERTE/VOL
 - 17 € POUR LE PASSEPORT (MINEUR DE MOINS DE 15 ANS)
 - 42 € POUR LE PASSEPORT (MINEUR A PARTIR DE 15 ANS)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- SI NOM D'USAGE, LES DEUX PARENTS DOIVENT ÉTABLIR UNE DEMANDE MANUSCRITE ET FOURNIR LA COPIE RESPECTIVE DE LEUR TITRE D'IDENTITÉ
- SI PARENTS DIVORCÉS, JUGEMENT FIXANT LES CONDITIONS DE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE SUR LE MINEUR ET LE LIEU DE RÉSIDENCE
EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, FOURNIR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE POUR CHAQUE PARENT, ACCOMPAGNE DU TITRE D'IDENTITÉ
- SI LE MINEUR EST SOUS TUTELLE, FOURNIR LA COPIE DE LA DÉCISION DE JUSTICE QUI DÉSIGNE LE TUTEUR.

PRÉ DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr/vos-demarches>

ACHAT DES TIMBRES FISCAUX : <https://timbres.impots.gouv.fr>

LA PRESENCE DU MINEUR EST OBLIGATOIRE

~~UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 02.47.63.43.43 OU EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE DE
SAINT-PIERRE-DES-CORPS~~